

LE VÉRIDIQUE

OU COURIER UNIVERSEL.

Du 24 FRIMAIRE, an 5^e. de la République française.
(Mercredi 14 DÉCEMBRE 1796, vieux style.)

(DIERRE VERUM QUID VETAT?)

Proclamation de Santhonax contre les nègres qui se sont révoltés à Saint-Domingue. — Résultats du comité secret, où on a lu un message du directoire sur l'état actuel de nos finances. Position des armées françaises sur le Rhin. — Discussion sur les réclamations des colons déportés, et qui doivent être traduits devant un conseil militaire. — Nomination de la commission chargée d'examiner les moyens d'accélérer les radiations des listes d'émigrés. — Comité secret.

A V I S.

Le prix est de 9 liv. en numéraire pour 3 mois, 18 pour 6, et 36 pour un an.

On s'abonne pour ce journal, chez le cit. LEROUX, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n^o. 42.

Toutes lettres non affranchies ne seront point reçues.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ÉTATS - UNIS D'AMÉRIQUE.

Philadelphie, 22 septembre.

Depuis quelque tems, il se répandoit ici des bruits alarmans sur l'état de Saint-Domingue; on assuroit qu'une violente insurrection des noirs avoit éclaté dans la partie du Nord, et avoit été le signal de nouveaux massacres. Les avis qu'on vient de recevoir, et qui vont jusqu'au 23 août, confirment ces bruits affligeans.

(Nous donnerons demain une lettre du Cap, en date du 6 fructidor, contenant quelques détails sur ce qui s'y passoit alors. La proclamation suivante de Santhonax nous a paru plus importante à publier. Elle montre l'usage que les noirs de cette colonie font de cette liberté que nos barbares et insensés philanthropes ont voulu leur donner au prix de tant de sang, de crimes et de malheurs.)

Au Cap, le 1^{er}. fructidor, an IV de la république française.

Léger-Félicité Santhonax, commissaire du gouvernement aux isles Sous-le-Vent, aux commandans militaires de la partie du Nord.

La commission me charge, citoyens, de vous instruire des nouveaux mouvemens excités à la Grande-Rivière par les ennemis de la liberté générale.

Des hommes auxquels nous nous disposions à faire partager avec vous les bienfaits de nos lois républicaines, auxquels nous avions pardonné généreusement leurs fautes passées, que nous avions embrassés comme des frères, que nous avions accueillis parmi nous, auxquels nous venions de donner des uniformes, des cocardes tricolores, des munitions de bouche et de guerre; ces

hommes ingrats et perfides tournent contre nous nos propres bienfaits, et secouent dans cette colonie les torches de la guerre civile. Soudoyés par les traîtres agens de l'Angleterre, ils marchent la cocarde rouge au chapeau; ils marchent contre vous, réunis sous les drapeaux de la contre-révolution.

Après avoir assassiné Cagnet, l'un de leurs chefs, dont tout le crime fut d'avoir aimé la liberté et de s'être réuni franchement à la république, ils travaillent, de concert avec nos féroces ennemis, à river de nouveau les fers honteux que la France, aidée de votre courage, avoit si généreusement brisés. Déjà ils ont osé rétablir le trafic infâme que nous avons aboli pour jamais. Les monstres! ils ont eux-mêmes vendu aux anglais leurs frères et leurs enfans!

Il est tems, citoyens, de mettre fin à cet affreux brigandage et la commission se repose sur votre courage de la faire cesser. Prouvez à l'univers que vous êtes dignes de la liberté en combattant indistinctement tous ceux qui osent se révolter contre elle.

La commission vous ordonne, citoyens, de tenir prêts à marcher, au premier ordre que vous recevrez, toutes les troupes qui sont sous votre commandement, d'établir provisoirement des postes avancés qui vous mettent à l'abri de toute insulte, et protègent les habitations qui vous avoisinent.

Elle vous autorise, en cas que vous soyez attaqués par les révoltés, de mettre sur-le-champ en réquisition tous les cultivateurs armés de votre arrondissement; en un mot, citoyens, que vos dispositions soient prises de manière à ce que la loi soit respectée par-tout, et que les traîtres qui osent se lever contre elle soient bientôt exterminés ou soumis.

N. P. n^o. 329.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

Extrait d'une lettre de Carouge, 16 frimaire.

Nous ne savons à quoi nous en tenir sur les nouvelles d'Italie. Les avis particuliers nous inquiètent; mais les avis officiels nous rassurent: ceux-ci exagèrent et dissimulent quelquefois, mais les autres mentent. Une gazette italienne a annoncé il y a quelques jours de la manière la plus positive, que les autrichiens étoient entrés

(2)
Sans Vérone. Les bulletins des généraux ont démenti cet avis. La plupart des gazettes d'Italie sont écrites dans un esprit qui ne nous est que favorable ; j'en excepte celles qui se font sous la censure militaire. On parle en ce moment de plusieurs actions où l'ennemi a eu quelque avantage ; on parle encore d'une retraite de notre armée vers le Piémont ; mais comme ces bruits ne sont appuyés d'aucun détail, ils sont plus que suspects. On dit seulement que le quartier-général est déjà transféré à Crémone.

L'opinion générale, même parmi les militaires qui ont suivi cette campagne, est qu'il n'y a que l'activité, l'audace et les talens du général en chef, qui puissent lui fournir les moyens de maintenir son armée, malgré tant d'obstacles et de contrariété, dans un pays qui, dans tous les tems, a dévoré presque toutes les armées qui l'ont envahi, etc.

Bruxelles, 18 frimaire.

Toutes les espérances que l'on avoit conçues de voir bientôt une suspension d'armes générale mettre un terme au carnage sur les bords du Rhin, paroissent être totalement évanouies. Malgré le froid excessif, les troupes sont encore campées de part et d'autre, et les mesures de précautions redoublent plus que jamais. Le général Beurnonville, qui parcourt continuellement toute la ligne, vient de donner des ordres nouveaux pour renforcer les troupes campées sur la rive gauche du Rhin, entre Remagen et Andernach. La division du général Lefebvre campe près de Rheindorff, et celle du général Grenier est toute entière entre Breizig et Remagen. Chaque nuit l'on redouble de précaution sur la rive gauche, en faisant bivouaquer les troupes jusqu'au jour ; pendant ce tems-là, des patrouilles nombreuses parcourent continuellement les bords du fleuve. Ce service dur et pénible dans cette saison rigoureuse, fatigue excessivement le soldat.

P A R I S, 23 frimaire.

Dans le comité général secret qui a eu lieu hier soir au conseil des cinq-cents, on a lu un message du directoire, dans lequel l'état de nos finances est représenté sous les couleurs les plus alarmantes ; la nécessité de fournir aux frais d'une nouvelle campagne, si les ouvertures de paix sont sans succès, exige de grands sacrifices, et pour les obtenir, on a cru que le plus sûr moyen étoit d'exagérer nos besoins et nos dangers ; il paroît que le but du gouvernement seroit de retirer de la circulation les mandats ; mais comme le numéraire métallique, que les mécontents n'ont pas encore fait émigrer ni converti en lingots, ne peut évidemment suffire aux besoins de la circulation, on présume que le directoire, d'accord avec la commission des finances du corps législatif, se propose de faire adopter incessamment le système des cédules hypothécaires. Les différens orateurs qui ont parlé sur le message, se sont empressés de détruire ce qu'il y avoit d'exagéré dans les alarmes que le directoire manifestoit ; ils ont convaincu le conseil que le recouvrement des impositions étoit en pleine activité ; que déjà les droits de timbre et d'enregistrement rapporteroient 8 millions et demi par mois, quoiqu'on eût à peine compté sur 3 millions ; les autres contributions pour les dépenses ordi-

naires offrent aussi, dans leur recouvrement, un aspect consolant. Le conseil doit encore se réunir ce soir pour reprendre cette importante discussion et convenir des moyens d'assurer les fonds nécessaires pour les dépenses de la prochaine campagne.

Sur la réponse de M. Fievée, à M. Plançon, le 10 décembre.

M. Fievée me répond avec franchise, et je lui répliquerais de même, non pour le plaisir de répliquer, mais parce qu'il y a des idées à éclaircir entre nous, qui peuvent être utiles au public.

Peu importe à ce public que M. Fievée rédige seul la Gazette française : il suffit au public qu'elle soit bonne, et elle l'est. Si j'ai cru parler à M. de B..., il ne s'ensuit pas que j'aie voulu offenser M. Fievée. Si j'avois cru écrire à celui-ci, j'aurois eu le plaisir de lui dire, que sans avoir celui de le connoître, je partage l'estime qu'ont pour lui plusieurs de mes amis.

Il se plaint que je le regarde comme un de ces garçons philosophes qui se nourrissent des excréments posthumes de Diderot. Fi ! je ne le soupçonne pas de se contenter d'un si mauvais ordinaire. Il estime fort peu, dit-il, toute la secte encyclopédique. Moi ! je méprise franchement tous les petits chienlits qui se sont mis à la suite de cette bande de masques ; mais mon mépris est sans fureur, et je crois qu'ils se sont couverts d'un tel opprobre, que la nation n'a pas besoin d'être animée contre eux. Et si quelqu'un étoit d'humeur de l'animer, de l'exaspérer, ce ne seroit pas moi : car je suis doux, quoique les formes de mon langage paroissent quelquefois un peu vives.

L'intolérance est totalement décréditée : oublions celle des dévots, et ne craignons plus celle des athées. Elle est encore pire ; mais ils ont dit eux-mêmes tout ce qu'il falloit pour les faire à jamais condamner au silence.

Ces préliminaires déblayés, venons à ce qui intéresse le public : je m'adresse à M. Fievée.

M. de Laharpe est-il de ceux que les gens de bien doivent, sans hésiter, nommer à la législature ? Vous n'avez pas, dites-vous, des données assez sûres pour décider cette question ! Je laisse aux géomètres à raisonner sur les données, parce que c'est un terme de géomètre inutile à la langue, pour parler des qualités morales et politiques d'un homme. Je vous dirai en français, que j'ai une expérience du caractère de Laharpe, qui date de près de quarante années. Vrai, incapable de feindre ou plier, doué d'une logique redoutable, et d'aussi peu de complaisance qu'il en faut pour ne jamais flatter son meilleur ami, il disoit la vérité à Voltaire sur ses vers : il la dit aujourd'hui aux destructeurs et aux athées : il la dit de même aux bigots intrigans qui voudroient détourner son grand caractère vers leurs petites vues. Voilà l'homme moral ; vous pouvez compter sur ce que j'en dis.

Vous voulez que je vous le figure comme homme public, comme législateur. J'avoue que je ne m'étois pas occupé de lui sous ce point de vue. Aussi peu ambitieux pour mes amis que pour moi-même, je ne me suis pas amusé à spéculer pour lui sur les votes électoraux ; mais je dirai qu'avec un excellent esprit, et un grand talent de parler, il a une haine profonde pour la tyrannie,

Mais, direz-vous quand la tyrannie

Il déteste du trône de dans ceux d'hommes de dor ou de publique, chaque citroyauté, e parce qu'el simulacre

Laharpe sa pensée, de violenc communiqu plus loin d' des discou peut dire e le désordre

Mais qu la tribune soir dans l les pouvoi avilir, ce hache de tyranne c sa haine, avec les p

Là, da senta à lu nement, seule rend livre qui je le nom peut le li leur en de fut que p

Je n'ai sent être ne dis pas mais qu' citoyen é

Des let mer la no Domingu lettres, S mais dépe

C O
C O N

De non des lenter qu'ici pe

Mais, direz-vous . . . il a changé de parti . . . Oui, quand la tyrannie est venue s'asseoir dans le sien. C'est la tyrannie qui a changé, et non Laharpe.

Il détestoit la tyrannie, lorsque le pouvoir descendu du trône dans les bureaux des ministres, et de ceux-ci dans ceux de quelques intendans et de quelques autres hommes de robe; et enfin tombé dans les mains de Quindor ou de semblables happechairs, étouffoit la pensée publique, dissipoit les trésors, et mettoit la liberté de chaque citoyen en péril. Cette tyrannie s'appelloit la royauté, et ne l'étoit pas; elle est tombée, précisément parce qu'elle n'étoit pas la royauté, et qu'elle en étoit le simulacre et le phantôme terrible.

Laharpe, dis-je, la détesta sous cette apparence; et si sa pensée, long-tems contenue, se déchaina avec trop de violence; si la commotion générale des esprits se communiqua à lui comme à tant d'autres, et l'entraînant plus loin qu'il n'étoit nécessaire, mit de l'excess dans ses discours, et mêla de l'erreur à ses principes, on ne peut dire qu'il pécha par inclination pour la tyrannie et le désordre.

Mais quand il vit l'ignorance et la férocité montant à la tribune, courant dans les sections, conspirant chaque soir dans l'antre des jacobins, s'emparer à la fin de tous les pouvoirs pour tout briser, tout ensanglanter, tout avilir, couvrir la France de deuil et de ruines, et la hache de Robespierre érigée en sceptre, il apperçut une tyrannie cent fois plus hideuse; il ne lui dissimula pas sa haine, et se laissa traîner par elle dans les prisons avec les partisans de la royauté.

Là, dans les prisons, dis-je, un autre objet se présenta à lui, l'avenir, l'avenir qui remplacera tout événement, l'avenir que la religion montre, et dont elle seule rend la vue à la fois terrible et désirable. Il lut le livre qui l'enseigne, un seul livre; qu'est-il besoin que je le nomme? celui dont Jean-Jacques a dit: *qu'on ne peut le lire sans devenir meilleur*. Il devint donc meilleur en devenant chrétien. Son zèle pour sa patrie n'en fut que plus épuré.

Je n'ai rien de plus à dire à M. Fiévée; il doit à présent être éclairci sur M. de Laharpe. Quant à moi, je ne dis pas qu'il faut élire les dévots pour la législature, mais qu'on peut avec quelque confiance y nommer un citoyen éclairé, *quoiqu'il aille à la grand'messe*.

J. PLANCKON.

Des lettres particulières de Bordeaux semblent confirmer la nouvelle des nouveaux désastres arrivés à Saint-Domingue par la révolte générale des noirs. Suivant ces lettres, Santhonax n'a pas été tué, comme on l'a dit, mais déporté dans l'Amérique septentrionale.

CORPS LÉGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 23.

De nombreuses réclamations s'étoient élevées contre les lenteurs inséparables du mode vicieux adopté jusqu'ici pour les radiations des listes d'émigrés; elles

avoient été plusieurs fois portées dans le sein du corps législatif, mais toujours infructueusement: un plus heureux accueil paroît leur avoir été fait hier en comité secret.

Lehardy annonce à l'ouverture de la séance, qu'il a été pris un arrêté pour la nomination d'une commission chargée de présenter les moyens d'accélérer ces radiations, et il propose, au nom du bureau, de la composer de Mathieu, Bezard, Chassey, Berlier et Treilhard.

Ce n'est point le bureau, s'écrient aussitôt plusieurs membres; c'est le conseil lui-même qui doit nommer une commission aussi importante.

Le conseil arrête en conséquence qu'elle sera nommée au scrutin.

Organe d'une commission spéciale, Lémérier, à la suite d'un rapport, présente un projet de résolution sur les domaines congéables; il prouve l'injustice des loix rendues à cet égard; il démontre qu'elles dépouillent les vrais propriétaires pour enrichir les fermiers; il propose de modifier ces loix. — Impression et ajournement.

Siméon, dans une motion d'ordre, appelle l'attention du conseil sur l'état actuel des prisons. Elles n'ont point la plupart d'infirmes; on est ainsi forcé de transférer dans les hôpitaux les accusés ou condamnés malades, et delà les fréquentes évasions dont on se plaint. Si la situation de nos finances ne permet pas encore d'adopter le projet présenté par Pastoret pour la salubrité des prisons, au moins est-il urgent de remédier à l'abus dénoncé, et Siméon demande en conséquence qu'il soit à cet effet nommé une commission. Adopté.

Deville: Hier en comité secret on s'est plaint des suspensions de ventes de biens nationaux que le ministre des finances a prononcées. Ces suspensions portent notamment sur les biens des chevaliers de Malthe, quoiqu'un décret en ait expressément ordonné l'aliénation. Je demande qu'une commission soit chargée d'examiner les causes de ces suspensions.

Jard-Pauvilliers: Je n'éleve point de doutes sur les faits qui sont avancés; mais j'augure assez bien du directoire et du ministre des finances, pour croire qu'ils n'ont pas légèrement ordonné les suspensions. Ce qu'il importe donc, c'est d'avoir des renseignemens à cet égard, et il propose d'envoyer à cet effet un message au directoire.

Lehardy: J'observe que personne ici n'a inculpé le directoire ni le ministre des finances; mais il s'agit de connoître les causes de ces suspensions qui paralysent la vente des domaines nationaux, puisqu'on assure qu'elles sont au nombre de 150,000; j'appuie donc la nomination d'une commission à cet effet.

Perrin (des Vosges) annonce que ces suspensions n'ont eu lieu pour la plupart que par le défaut d'estimation des biens soumissionnés, et qu'il existe, particulièrement dans le département de Seine et Oise, une quantité considérable de domaines nationaux dont on n'a pas encore fait l'estimation.

On insiste pour l'envoi d'un message au directoire à ce sujet: il est ordonné.

D'autres membres observent que l'une des principales causes des suspensions contre lesquelles on réclame, viennent en partie de l'imperfection des loix sur l'aliénation des domaines nationaux, et ils demandent qu'une commission soit chargée de les réviser. — Adopté.

Rouhier obtient la parole pour une motion d'ordre. Vous avez reçu, dit-il, les réclamations de colons déportés qui sont au moment d'être traduits devant un conseil militaire; ils invoquent la constitution qui ne permet pas que des citoyens soient distraits de leurs juges naturels; mais pour faire droit à leur demande, vous avez besoin de renseignemens qui ne vous ont point encore été transmis, et je vous propose d'adresser au directoire un message à l'effet de les obtenir.

Dumolard: C'est ici l'occasion de manifester le désir qui vous anime d'assurer la prospérité de nos colonies. De nouveaux troubles viennent d'y éclater, de nouveaux déastres viennent d'ensanglanter ces contrées; vous ne pouvez fermer les yeux sur les détails affligeans que déjà publiée la renommée. Je demande que par le message qui vous est proposé, le directoire soit en même temps invité à vous faire connoître l'état actuel de Saint-Domingue.

Appuyé, s'écrient plusieurs membres.

Vaublanc: J'ajouterai une troisième proposition; c'est de charger la commission à laquelle vous avez renvoyé le dernier message du directoire sur les colonies occidentales, de faire au plutôt son rapport. Il est absolument nécessaire qu'on sache si le brillant résultat du tableau qui vous a été adressé, est conforme à la vérité, ou si des rapports infidèles ont trompé le directoire, et n'ont fait de lui qu'un raffinement de tromperie envers le corps législatif.

Je ne m'étendrai point sur les avantages immenses que nous offrent nos colonies dans des temps plus heureux. Vous savez que c'est aux colonies que nous étions redevables de ces 600 millions qui faisoient pencher en notre faveur la balance du commerce; vous savez que 800 vaisseaux partoient chaque année de France, pour ces contrées, et y alloient se charger de richesses; vous savez que c'étoit ainsi que se formoit notre marine marchande, cette école de la marine militaire, sans laquelle nous ne pouvons espérer d'arracher à l'Angleterre l'empire et la domination des mers.

Propriétaire dans la plus riche des Antilles, quoiqu'un vil romancier, dont la folie égale la méchanceté, quoiqu'un misérable dont je m'étonne moi-même d'avoir aperçu l'existence par la feuille qu'il salit chaque jour de son venin, ait osé publier que je n'y avois d'autre propriété que 600 mille livres de dettes; propriétaires, dis-je, dans la plus riche des Antilles, ce que chacun de vous feroit pour son département, s'il étoit en proie aux ravages qui désolent ce pays, je le dirai et je le ferai pour Saint Domingue.

Le moment viendra où j'arracherai le rideau qui vous cache la vérité, où je dévoilerai la conduite des commissaires envoyés dans les colonies, où je montrerai comment ils ont trouvé le moyen de dégrader ce qu'ils appellent la peau blanche, c'est-à-dire les français, au point que les noirs arborant tout-à-coup l'étendard de la révolte, se sont rendus les maîtres de la colonie. Je

(4)

ferai connoître les arrêtés qu'ils ont pris, et l'on verra qu'ils ont envahis le pouvoir législatif. J'apprendrai comment par des comédies et des spectacles, ils ont propagé une doctrine incendiaire, embrasé les têtes, et allumé le feu de la révolte.

Le général Rochambeau n'est pas le seul militaire dont le retour ait été forcé: nos officiers d'artillerie ont dû fuir aussi, ils ont dû se réfugier dans la Nouvelle-Angleterre, et de ce nombre est le général des fortifications.

Au moment même où le message du directoire nous est parvenu, nous étions instruits que les noirs, après avoir arboré la cocarde nationale, avoient aussi pris les armes et bientôt s'étoient joints aux émigrés, mais j'anticipe sur ce que je me propose de révéler; je me borne, en appuyant l'envoi du message au directoire, à demander que la commission fasse, au plutôt, son rapport; il ne s'agit point d'examiner la conduite de Santhonax dans sa première mission, mais de savoir ce qu'il a fait depuis son retour dans ces contrées.

Leconte annonce que la commission présentera, sous peu de jours, son rapport, et qu'elle le fera porter sur trois points principaux? 1. Quel est l'état actuel des colonies? 2. Quelle a été l'exécution des loix rendues? 3. Quels moyens convient-il de prendre pour faire rentrer les fugitifs des colonies?

Le président rappelle alors les propositions qui ont été faites, et qui consiste dans l'envoi d'un message au directoire, à l'effet d'obtenir les renseignemens nécessaires, tant sur la situation actuelle de Saint-Domingue, que sur les réclamations des colons déportés contre leur traduction devant un conseil militaire.

Elles sont mises aux voix et adoptées.

Le conseil procède ensuite au scrutin pour la nomination de la commission chargée d'examiner les moyens d'accélérer les radiations des listes d'émigrés; il se forme aussi tôt après en comité.

Nota. Dans le comité général d'hier, il a été arrêté qu'on créeroit des cédules hypothécaires sur ce qui reste à payer des biens nationaux vendus.

Le directoire, dans un message, insiste sur les avantages qu'il y auroit à créer une banque indépendante du gouvernement.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 23.

On a discuté la résolution relative aux élections de Cayenne, et on ajourne de nouveau la discussion à demain.

On ordonne l'impression d'un discours sur la résolution qui applique aux exécuteurs testamentaires; l'article XI de la loi du 15 germinal dernier, qui porte que tout dépôt sera rendu en nature. La discussion est ajournée.

Cours des changes du 23 frimaire.

Mandat 2 l. 11 s. 6 d.

J. H. A. POUJADE-L.